

**COMMUNE DE ROCHEFORT-MONTAGNE****COMPTE RENDU DE SEANCE**

Séance du 27 Septembre 2016

L' an 2016 et le 27 Septembre à 20 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,salle de la mairie sous la présidence de JARLIER Dominique Maire

**Présents :** M. JARLIER Dominique, Maire, Mmes : CHABORY Bernadette, COLON Myriam, MOLLE Delphine, MONARCHA Nadine, PERTILE Florence, MM : BRANDELY François, FAURE Fabien, MINGAT Julien, NAZON Max, SEMBEL Joël, SOUBRE Jean-François, TISSIER René, TORRES Jean-Eric

Absent(s) : M. CHAMBONNIERE Laurent

**DECISIONS**

**réf : 2016-057 objet : Travaux d'aménagement d'un bâtiment (ancien CAT) pour y installer un restaurant scolaire et un accueil de loisirs sans hébergement - Choix des entreprises**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le compte rendu de la réunion de la Commission d'appel d'offres réunie le 5 septembre 2016 suite à la consultation lancée selon la procédure adaptée pour des travaux d'aménagement d'un bâtiment en vue d'y installer un restaurant scolaire et un accueil de loisirs sans hébergement.

**Lot N°01 : Gros Oeuvre (avec PES 1)**

- COTTONS FRERES : 372 376,53 € H.T
- ANTONACCI : 371 465,78 € H.T

**Lot N°2 : Enduits de Façades**

- COTTONS FRERES : 68 426,85 € H.T
- FACE ET FACADES : 64 823,70 € H.T
- ENDUIT PLUS 63 : 79 093,65 € H.T
- ARSLAN FACADES : 63 628,80 € H.T
- SORAMA : 78 380,25 € H.T

**Lot N°4 : Couverture**

- SUCHEYRE : 40 202,50 € H.T
- SUCHET : 36 796,36 € H.T

**Lot N°5 : Etanchéité (avec PSE 1)**

- SUCHET : 40 713,99 € H.T
- ECB : 27 834,00 € H.T
- AEC : 29 896,50 € H.T

**Lot N°6 : Menuiserie extérieure bois**

- SAS ADAM : 124 607,35 € H.T
- MEUNIER MARNAT 124 938,00 € H.T
- SNCM BONJEAN : 173 417,96 € H.T
- MEGEMONT : 138 841,00 € H.T
- SOMAC : 135 568,46 € H.T

**Lot N°7 : Menuiserie intérieure bois**

- SABATTERY : 71 672,00 € H.T
- MEGEMONT : 102 910,55 € H.T
- SOMAC : 90 820,92 € H.T

**Lot N°8 :Sols scellés Faïences**

- PRADIER STEPHANE : 34 443,35 € H.T
- ACF : 28 419,80 € H.T
- SEA GROUPE BERNARD : 26 550,57 € H.T

- SARL FERRIE : 26 778,20 € H.T
- MARBRERIE GIRARD : 29 942,87 € H.T

**Lot N°9 : Sols collés**

- CARTECH : 42 181,37 € H.T
- PAIS SOLS : 36 491,80 € H.T
- GROUPE BERNARD : 42 471,54 € H.T

**Lot N°11 : Serrurerie**

- METALLERIE S3P : 31 644,87 € H.T
- SAS BOURDOULEIX : 33 301,50 € H.T
- SARL BAJAUD : 55 862,00 € H.T
- ENTREPRISE MONT : 35 118,50 € H.T

**Lot N°12 : Plomberie chauffage sanitaire**

- AC2S/BROUSSE/TINET : 148 251,55 € H.T
- PERUGNEAU : 155 921,00 € H.T
- MAGNE : 163 146,58 € H.T
- MARQUES : 163 676,94 € H.T
- LEVET : 166 208,21 € H.T
- MAGRIT : 171 009,57 € H.T

**Lot N°13 : Electricite courants forts et faibles**

- SARL DOMELEC : 83 133,24 € H.T
- SARL CHRISTOPHE TYLINSKI : 87 641,35 € H.T
- TAZE ELECTRICITE: 98 899,91 € H.T

**Lot N°14 : Equipement cuisine**

ADS : 14 623,59 € H.T

**Lot N°15 : Ascenseur et monte charge**

- AUVERLITH : 41 900 € H.T
- ORONA : 46 510,00 € H.T
- AUVERGNE ASCENSEUR : 40 960,00 € H.T
- SCHINDLER : 44 940,00 € H.T
- SARL AMS : 49 550,00 € H.T
- SERVICOM EUROPE : 64 364,00 € H.T

Après analyse des offres et compte-tenu des critères de jugement fixés préalablement, les entreprises suivantes sont retenues :

Lot N°01 : Gros Oeuvre (avec PSE 1) :  
ANTONACCI : 371 465,78 €

Lot N°2 : Enduits de Façades :  
FACE ET FACADES : 64 823,70 €

Lot N°4 : Couverture :  
SUCHET : 36 796,36 €

Lot N°5 : Etanchéité (avec PSE 1) :  
ECB : 27 834,00 €

Lot N°6 : Menuiserie extérieure bois :  
MEUNIER MARNAT 124 938,00 €

Lot N°7 : Menuiserie intérieure bois :  
MEGEMONT : 102 910,55 €

Lot N°8 : Sols scellés Faïences :  
SEA GROUPE BERNARD : 26 550,57 €

Lot N°9 : Sols collés :  
PAIS SOLS : 36 491,80 €

Lot N°11 : Serrurerie :  
METALLERIE S3P : 31 644,87 €

Lot N°12 : Plomberie chauffage sanitaire :  
AC2S/BROUSSE/TINET : 148 251,55 €

Lot N°13 : Electricité courants forts et faibles :  
SARL DOMELEC : 83 133,24 €

Lot N°14 : Equipement cuisine :  
ADS : 14 623,59 €

Lot N°15 : Ascenseur et monte charge :  
AUVERGNE ASCENSEUR : 40 960,00 €

Le lot N°3 Charpente bois bardage Bois est déclaré infructueux.

Le Lot N°10 Plâtrerie peinture est en cours de négociation conformément au règlement de consultation.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer les marchés avec les entreprises retenues.

### réf : 2016-058 objet : **Station d'épuration - Demandes de subventions**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le mauvais état de la station d'épuration constaté lors de la réalisation du diagnostic d'assainissement et confirmé par les rapports du SATESE.

Il y a lieu d'envisager la construction d'un nouvel équipement. Il présente une étude réalisée par la société SAFEGE, maître d'oeuvre, qui estime le montant ré-évalué des travaux à réaliser à :

- 1 116 500 € HT, 1 339 800 € TTC pour les travaux

- 71 516.95 € HT, 85 820.34 € TTC pour les frais annexes (maîtrise d'oeuvre, études, contrôles,...)

Soit un montant total de 1 188 015.95 HT, 1 425 620.34 TTC. Des subventions du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme et de l'Agence de l'eau peuvent être sollicitées. Il soumet ce projet au Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** la réalisation d'une nouvelle station d'épuration pour un montant total estimé à 1 188 015.95 HT, 1 425 620.34 TTC

- **SOLLICITE** une subvention auprès du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme et de l'Agence de l'eau

- **APPROUVE** le plan de financement englobant d'une part, les subventions du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme et de l'Agence de l'eau et d'autre part, les fonds propres de la commune (emprunts)

- **AUTORISE** le Maire à déposer les dossiers de subventions et charge celui-ci d'entreprendre les démarches nécessaires pour mener à bien ce projet.

### réf : 2016-059 objet : **Equipement complémentaire du restaurant scolaire FIC 2016**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la demande de subvention faite pour le complément de l'équipement du restaurant scolaire dans le cadre du dispositif du Fonds d'Intervention Communal 2016. Le coût total des acquisitions à réaliser s'élève à 16 715.15 € HT, 20 058.18 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et en complément de la délibération du 19 février 2016,

- **APPROUVE** le complément d'acquisition de matériel et d'équipements pour le nouveau restaurant scolaire pour un montant de 16 715.15 € HT, 20 058.18 € TTC

- **CONFIRME** la demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme dans le cadre du F.I.C

- **DECIDE** de retenir les entreprises suivantes :

- l'UGAP pour un montant de 7 515.99 € HT, 9019.19 € TTC

- Bellaigue pour un montant de 174.16 € HT, 208.99 € TTC

- Megemont pour un montant de 9 025 € HT, 10 830 € TTC

- **CHARGE** Monsieur le Maire d'entreprendre les démarches nécessaires à ces acquisitions et l'autorise à signer tout document

### réf : 2016-060 objet : **Remboursement des frais de transport scolaire 2015-2016**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la délibération du 13/07/2015 concernant la participation financière de la commune aux frais de transport scolaire.

Afin de procéder au remboursement des familles, il est demandé au Conseil Municipal d'adopter une nouvelle délibération arrêtant la liste des familles bénéficiaires de ce remboursement.

Le Conseil Municipal, après que M. Soubre Jean-François ait quitté la salle, et après avoir délibéré, décide de rembourser partiellement les familles figurant dans le tableau ci-dessous à hauteur de 90 € par an et par enfant

FAMILLES UTILISATRICES DU SERVICE	ENFANTS CONCERNES	Montant à rembourser aux familles
M ou Mme BARRADUC Céline	ERWAN MATHIS	180,00 €
M GUEDET Frédéric ou MME PAPIN CYNDY	INES JORDAN	180,00 €
M ou Mme GOIGOUX STEPHANE	MATHEO MATHILDE	180,00 €
M KREIT Michaël ou Mme AUGUSTE Stéphanie	MATHEO ANAIS	180,00 €
M ou Mme LAFAY GREGOIRE	MAELYS ELISA	180,00 €
M ou Mme MINGAT JEROME	HELOISE LAURA	180,00 €
M ou Mme REZIB KARIM	OSCAR ENZO	180,00 €
M ou Mme RABANT David	ALBANE ESTEBAN	180 €
M SOUBRE Jean-François	SOUBRE Léandre	90 €
M ou Mme SOUCHEYRE Jean-Michel	JULIEN	90 €
Mme PELISSIER Sophie ou M TARANEK Stéphane	ROMANE	90 €
M MORANGE CYRIL	MORANGE MARIO MORANGE MATHEO	180,00 €
		<b>1 890 €</b>

**réf : 2016-061 objet : Renouvellement d'une convention de mise à disposition d'un local**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du souhait de Madame AMIAUX-SYLVESTRE Catherine, psychologue, de renouveler la convention de mise à disposition du petit bureau situé dans l'ancienne mairie, à compter du 1er octobre 2016.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **ACCEPTE** de renouveler la mise à disposition du petit bureau à Madame AMIAUX-SYLVESTRE Catherine, à compter du 1er octobre 2016 pour une durée d'un an moyennant la somme de 50 € par mois toutes charges comprises.

- **AUTORISE** le Maire à signer avec l'intéressée la convention de mise à disposition de locaux

**réf : 2016-062 objet : Signature d'une convention de mise à disposition de locaux**

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal de la demande de Madame PESCHARD Céline, d'utiliser le local du 3è âge en vue de mettre en place des ateliers d'arts floraux.

Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **Accepte** de mettre à disposition la salle du 3è âge au profit de Madame PESCHARD Céline.

- **Autorise** le Maire à signer avec l'intéressée une convention de mise à disposition de locaux à compter du 1er octobre 2016 pour une durée d'un an moyennant la somme de 240 € par an.

**réf : 2016-063 objet : Renouvellement de la convention de mise à disposition d'un local situé place de la mairie (activité Presse)**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que la commune a mis à disposition de Madame Fournial Cyrille un local situé sur la place pour tenir un point de vente presse pour une durée d'un an à compter du 1er décembre 2015. cette mise à disposition était consentie à titre gracieux pendant un an, ensuite un loyer de 250 € par mois devait lui être réclamé.

Compte tenu des difficultés financières rencontrées par Madame Fournial, Monsieur le Maire propose de lui renouveler la mise à disposition du local pour une durée d'un an à compter du 1er décembre 2016 mais à titre gratuit.

Monsieur Le Maire demande l'avis du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **Accepte** de renouveler à titre gracieux la convention de mise à disposition du local situé sur la place de la mairie pour une durée d'un an à compter du 1er décembre 2016. L'électricité et l'eau resteront toutefois à sa charge.

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer avec Madame Fournial Cyrille une nouvelle convention de mise à disposition de locaux

**réf : 2016-064 objet : Amortissement des travaux d'Eclairage public réalisés en 2016**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les dépenses d'éclairage public inscrites en section d'investissement au compte 2041581, doivent être amorties sur une durée maximale de 15 ans.

Il demande aux élus de se prononcer concernant la durée d'amortissement des travaux achevés en 2016.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'amortir les travaux d'éclairage public achevés en 2016, selon le tableau d'amortissement ci-après :

Désignation des Travaux	Acquisition		Durée d'Amortissement	Amortissement		
	Date	Valeur		2017	2018	2019
"Complément Eclairage Public à Montcheneix"	2016	1 109,84 €	3 ans	369,95 €	3695,95 €	369,94 €

**réf : 2016-065 objet : Etude pré-opérationnelle de programmation urbaine du bourg**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) relatif à l'étude pré-opérationnelle de programmation urbaine du bourg. Il a été rédigé en partenariat avec le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE) ainsi qu'avec le Parc Naturel des Volcans d'Auvergne.

Le montant de l'étude est estimé à 25 000 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- VALIDE le cahier des clauses techniques particulières
- AUTORISE le Maire à lancer la consultation du marché pour l'étude pré-opérationnelle de programmation urbaine
- AUTORISE le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental (Etude de Définition Préopérationnelle) ainsi qu'au programme Leader
- FIXE le plan de financement comme suit :
  - Conseil Départemental : 7 000 €
  - Programme Leader : 13 000 €
  - Fonds propres : 5 000 € HT
- CHARGE Monsieur le Maire d'entreprendre les démarches nécessaires pour mener à bien ce projet

**réf : 2016-066 objet : Aménagement du carrefour entre RD 2089 et RD 11 en traverse d'agglomération**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 13 avril 2015 approuvant un projet d'aménagement du carrefour entre la RD 2089 et la RD 11 en traverse d'agglomération.

Suite à la consultation des entreprises et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- DECIDE de retenir l'entreprise RMCL pour un montant de 31 888 € HT, 38 265.60 € TTC
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'avancement du projet

**réf : 2016-067 objet : Révision du loyer d'un F3 Résidence La Bughe**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le loyer d'un F3 Résidence La Bughe s'élevant à 440 € + 83 € de charges

Suite au départ d'un locataire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- FIXE le loyer d'un F3 Résidence la Bughe à 420 € + 83 € de charges

**réf : 2016-068 objet : Wifi 63**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet WIFI 63 lancé en juin 2015 par le Conseil Départemental du Puy-de-Dôme et La Poste, opération ayant pour but d'offrir un accès Wi-fi gratuit aux zones rurales du département.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- DECIDE de proposer à sa population et à ses touristes le service de wifi public gratuit en bénéficiant du dispositif départemental WIFI 63 proposé par le Conseil Départemental du Puy-de-Dôme et La Poste, avec le soutien de l'association des maires du Puy-de-Dôme
- DECIDE d'installer les bornes WIFI : Place de la Fontaine, 63210 Rochefort-Montagne, n° de tel : 04 73 65 93 69

La ligne ADSL qui servira de support pour implanter le dispositif est disponible.

L'abonnement annuel de 288 € HT pour le premier kit de base, incluant le service après-vente, sera souscrit auprès de la société Yziact.

**réf : 2016-069 objet : Adhésion de nouveaux membres à l'EPF SMAF**

Monsieur le Maire expose :

**Les communes de :**

Saint Eloy les Mines (63), par délibération du 29 octobre 2015,

Madriat (63), par délibération du 10 juin 2015,

Reuqny (63), par délibération du 8 janvier 2016.

Malrevers (43), par délibérations des 25 février et 17 mars 2016,  
Boisset (15), par délibération du 26 mars 2016,

La communauté de communes :

Sumene - Artense (15) composée de 16 communes (Antignac, Bassignac, Beaulieu, Champagnac, Champs sur Tarentaine-Marchal, Lanobre, Madic, La Monsellie, Le Monteil, Saignes, Saint Pierre, Sauvat, Trémouille, Vebret, Veyrières, Ydes), par délibération du 17 février 2016,

ont demandé leur adhésion à l'EPF-Smaf Auvergne.

Le conseil d'administration, dans ses délibérations en date des 15 décembre 2016, 26 janvier, 1er mars, 5 avril et 24 mai 2016, a pris en compte ces demandes et l'Assemblée générale de l'EPF réunie le 20 juin 2016 a donné un avis favorable.

Conformément aux dispositions de l'article VI des statuts, les organes délibérants des collectivités territoriales, membres de l'EPF-Smaf Auvergne doivent ratifier ces demandes d'adhésion.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne son accord aux adhésions précitées.

**réf : 2016-070 objet : Remboursement du changement de puissance du compteur électrique logement communal**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la prise en charge par les nouveaux locataires du logement communal 3 rue des Ecoles, Monsieur Ladeveze Jean-François et Mme Dos Santos Anne-Marie, du changement de puissance de leur compteur électrique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de rembourser le coût du changement de puissance du compteur électrique du logement précité, soit un montant de 54,67 € TTC

**réf : 2016-071 objet : Réfection du mur du cimetière**

Suite à l'effondrement du mur du cimetière, le montant total de la facture présentée par Monts-Dore Restauration est de 55 174,63 € T.T.C.

Monsieur le Maire fait part qu'il convient de procéder à des virements de crédits pour payer l'entreprise.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **Accepte** de payer la facture de l'entreprise Monts-Dore Restauration s'élevant à 55 174,63 € T.T.C.

- **Autorise** Monsieur le Maire à procéder à des virements de crédits.

**réf : 2016-072 objet : Virement de crédits - Budget principal**

Sens	Compte	Libellé	Diminution sur Crédits ouverts	Augmentation sur Crédits ouverts
D	2041581	Biens mobiliers, matériel, études	- 12 000 €	
D	2116	Cimetières		+ 12 000 €
D	2183	Matériel de bureau et matériel inform	+ 1 300 €	
D	2138	Autres constructions		- 1 300 €
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>			<b>- 13 300 €</b>	<b>+ 13 300 €</b>
<b>TOTAL DES RECETTES</b>				

**réf : 2016-073 objet : Demande de subvention études pour la valorisation des boues**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune envisage la valorisation agricole des boues qui seront produites par la nouvelle station d'épuration.  
Ces études peuvent être subventionnées par l'Agence de l'Eau et le Conseil Départemental du Puy-de-Dôme.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **AUTORISE** le Maire a déposer un dossier de subvention à l'Agence de l'Eau et au Conseil Départemental du Puy-de-Dôme concernant les études pour la valorisation des boues.

**réf : 2016-074 objet : Cession d'une remorque**

Monsieur le Maire fait part qu'il n'y a plus lieu de conserver la remorque MOIROUD achetée en 2005.

DA SILVA José, domicilié 15 rue du Champ Balley 63200 PESSAT VILLENEUVE, s'est porté acquéreur pour un montant de 2 250 €.

Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Accepte de vendre la remorque MOIROUD à DA SILVA José.
- Fixe le prix de vente à 2 250 €.
- Charge Monsieur le Maire d'accomplir toutes les formalités nécessaires à cette cession.

En mairie, le 20/10/2016  
Le Maire  
Dominique JARLIER

